



REGLEMENT JEUNES A 11

SAISON 2026-2027

SOMMAIRE

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

ARTICLE 3 - CALENDRIER

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCH

TITRE 2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 6 – CHAMPIONNATS

1/ U19

2/ U17

3/ U15

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19 - U17 - U15

2/ COUPES DU DISTRICT U19 - U17 - U15

ARTICLE 8 - FUTSAL

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOUEUSES ET JOUEURS

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ARTICLE 13 - CARTON VERT

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Validé par le Comité Directeur du 29/08/2026



TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Commission des Jeunes à 11, par délégation du Comité Directeur, est chargée de l'organisation des épreuves des catégories U15, U17 et U19 (championnats, coupes et futsal). Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et Règlements Particuliers du District Dordogne-Périgord sont applicables à ces compétitions sauf particularités précisées dans ce règlement.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Les engagements en compétitions Jeunes à 11 se font via Footclubs avant le 16 août.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

Le Comité Directeur approuve en début de saison le calendrier général des compétitions Jeunes à 11.

Ce calendrier peut être modifié en début de phases de compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

1/ En cas d'entente, la demande d'entente devra être saisie par le club support par l'intermédiaire de Footclubs. Les autres équipes de l'entente confirmeront ensuite leur désir d'être dans l'entente également par l'intermédiaire de Footclubs. L'engagement en compétitions devra être effectué par le club support.

Il est rappelé que le club support sera considéré comme le seul responsable de l'Entente pour la saison.

2/ Dans une même catégorie, si l'entente possède plusieurs équipes, elles devront avoir le même nom.

3/ Les groupements de jeunes évoluent avec le nom du groupement.

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCHS

1/ Les rencontres se dérouleront toute la saison à 15H avec des levers de rideau à 13H avec possibilité de placer le match à 11h suivant les occupations de terrain.

Les Matchs U17 (Championnat, Coupe et Futsal) et U19 (Coupe et Futsal) peuvent avoir lieu le dimanche à 11h.

2/ Quelle que soit la compétition, les dates fixées par le calendrier ne pourront être modifiées que par l'intermédiaire de « Footclubs » avec l'accord des deux clubs au plus tard le mardi précédant la rencontre. La commission devra ensuite valider ou refuser cette demande.

Toute demande tardive ne sera pas acceptée sauf cas bien précis.

Ce changement sera ensuite, dans tous les cas, validé ou refusé par la commission.

3/ Le District continuera à régler les cas urgents de dernière minute et notamment par l'intermédiaire d'une permanence au sein du District (joignable par téléphone). Dans tous les cas il convient d'informer le club adverse de tout problème.

TITRE 2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 6 – CHAMPIONNATS

1/ U19 interdistrict : Ce championnat en partenariat avec la Charente se jouera en 2 phases. La 1^{ère} phase dite de brassage sera composée en 2 poules de 8 et 7 équipes. Cette phase se jouera en matchs aller seulement.

A la fin de cette phase, les équipes classées de la place 1 à 4 seront qualifiées pour la D1. Les équipes classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} ou 8^{ème} place formeront la poule D2.

Cette 2^{nde} phase se jouera en phase Aller / Retour afin de définir le titre de Champion de D1 et de D2.

2/ U17 : Cette année le championnat U17 se déroulera en 3 Niveaux :

- Niveau Elite
- Niveau 1
- Niveau 2

Les clubs devront s'inscrire dans le niveau qu'il souhaite évoluer en début de saison.

Le championnat U17 va se dérouler en 2 phases. La première en district pour tous les niveaux, et la deuxième en interdistrict pour les équipes A Niveau Elite qualifiées et en District pour les autres équipes.

Le niveau Elite sera composé d'une poule unique de 11 équipes qui s'affronteront en matchs aller simple.

A la fin de cette phase, les équipes classées 1, 2 et 3 évolueront en Interdistrict 24/47 lors de la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4 à 9 seront maintenues en Elite pour la 2^{ème} phase et les équipes classées 10 et 11 évolueront en Niveau 1 en 2^{ème} phase.

La deuxième phase se déroulera sur une seule poule de 8 équipes.

Les deux premiers de la poule disputeront la finale U17 Niveau Elite.

Le Niveau 1 sera composé d'1 poule de 8 pour la 1^{ère} phase en matchs aller simple.

Les équipes classées 1 et 2 accéderont au Niveau Elite pour la 2^{nde} Phase.

Les équipes classées 7 et 8 descendront au Niveau 2 pour la 2^{nde} Phase.

La deuxième phase se déroulera sur une seule poule de 8 équipes.

Les deux premiers de la poule disputeront la finale U17 Niveau 1.

Le Niveau 2 sera composé d'une poule unique en matchs aller simple.

Les équipes classées 1 et 2 accéderont au Niveau Elite pour le 2nd Phase.

La deuxième Phase se déroulera avec une poule de 8 équipes. Les deux premiers de la poule s'affronteront pour la finale du Niveau 2.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



3/ U15 : Cette année le championnat U15 se déroulera en 3 Niveaux :

- Niveau Elite
- Niveau 1
- Niveau 2

Les clubs devront s'inscrire dans le niveau qu'il souhaite évoluer en début de saison.

Le championnat U15 va se dérouler en 2 phases. La première en district pour tous les niveaux et la deuxième en interdistrict pour les équipes A Niveau Elite qualifiées et en District pour les autres équipes.

Le Niveau Elite : il sera composé d'une poule de 4 équipes en matchs aller-retour. Une phase de play-off suivra afin de déterminer les 3 équipes qualifiées en Interdistrict.

Play off :

V1 contre V4

V2 contre V3

Les vainqueurs de ces 2 rencontres seront qualifiées d'office, puis un match supplémentaire aura lieu entre les 2 perdants à l'issue duquel le vainqueur occupera la 3^{ème} place qualificative pour l'interdistrict et le perdant intègrera le Niveau 1. Un match sans enjeu sera quand même proposé aux 2 vainqueurs.

Pas de Niveau Elite en 2^{ème} phase.

Le Niveau 1 : il sera composé d'une seule poule de 10 équipes qui s'affronteront en matchs aller simple.

Les équipes classées aux 2 dernières places descendront en Niveau 2 pour la 2^{nde} phase.

La Phase 2 sera composée de 2 poules de 9 équipes en matchs aller simple.

L'équipe finissant 1^{ère} de sa poule se qualifie pour la finale de Niveau 1.

Le Niveau 2 : il sera composé de 3 poules de 7 équipes qui s'affronteront en matchs aller simple.

Les 3 premiers de chaque poule accéderont au Niveau 1 pour la phase 2.

La Phase 2 sera composée de 2 poules de 7 équipes en matchs aller simple puis l'organisation de play-offs pour déterminer les finalistes du Niveau 2.

La commission se réserve le droit de modifier le Niveau 2 lors de la 2^{nde} phase au mois de janvier en tenant compte des résultats de la 1^{ère} phase.

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19, U17 et U15 :

- L'inscription des équipes A en Coupe Dordogne est obligatoire.
- Une équipe U14 Ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U15 District ou Interdistrict qui sera une équipe B dans le même club.
- Une équipe U16 Ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U17 District ou Interdistrict qui sera une équipe B dans le même club.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



- Une équipe U18 Ligue est considérée comme une équipe A par rapport à une équipe U19 District ou Interdistrict qui sera une équipe B dans le même club.
- Si cette équipe A perd au premier tour de la Coupe Dordogne, elle sera reversée en coupe du District.

Par conséquent :

- Une équipe engagée en U18 Ligue doit participer à la Coupe Dordogne U19.
- Une équipe U16 Ligue doit participer en Coupe Dordogne U17.
- Une équipe U14 Ligue doit participer à la Coupe Dordogne U15.

Néanmoins un club ne pourra inscrire qu'une seule équipe dans chaque Coupe Dordogne.

2/ COUPES DU DISTRICT U17 et U15 :

- L'inscription des équipes réserves en Coupe du District est obligatoire.
- Les Coupes du District seront donc composées des équipes réserves et des équipes éliminées du 1^{er} tour de la Coupe Dordogne (sauf équipes évoluant en Ligue).
- Ces équipes ne pourront utiliser 2 joueurs maximum ayant participé à moins de 5 matchs avec une équipe de Ligue (participer veut dire être titulaire ou être rentré en cours de match).
- Les équipes évoluant en Ligue ne pourront pas s'inscrire dans les Coupes du District.

ARTICLE 8 - FUTSAL

Les engagements en Coupe Futsal U17 et U15 se feront également par l'intermédiaire de Footclubs ; ils ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés. La date limite d'engagement est fixée au 30/09/2026.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOUEUSES ET JOUEURS

Les équipes U15 peuvent utiliser trois U13 et des U14, U14F, U15, U15F et U16F.

Les équipes U17 peuvent utiliser maximum cinq U15, des U16 et U17.

Les équipes U19 peuvent utiliser maximum cinq U17, U18, U19 et 3 joueurs U20.

Selon les conditions de surclassement définies à l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

Attention une équipe évoluant en U13 Elite ne peut pas être considérée comme équipe supérieure par rapport à des U15 Niveau 1 ou 2. Le même cas sera appliqué entre les U15 et U17.

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

La commission se réserve le droit pour préserver le caractère éducatif d'évoquer les cas de fraudes et d'irrégularités commises par les clubs et ce même sans réserve ou réclamation suivant l'article 187-2 des règlements particuliers de la FFF.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 47 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

L'exclusion temporaire s'applique à ces compétitions dans le cadre de l'article 42 des Règlements Particuliers du District. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

L'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF sera appliqué.

Pour toutes les rencontres des jeunes à 11, l'utilisation de la FMI est rendue obligatoire.

Les utilisateurs de la FMI doivent se conformer aux directives contenues dans le manuel de l'utilisateur.

A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre. Il a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match.

L'envoi de la FMI doit être impérativement effectué au plus tard le soir de la rencontre.

En cas de problème avec la FMI le jour de la rencontre, le club recevant doit contacter le référent FMI du District. Il pourra alors décider du recours à la feuille papier.

Dans tous les cas, en cas de non-utilisation de la FMI, les équipes et les officiels devront envoyer un mail au District avant le lundi midi (ou le lendemain midi pour les matchs se déroulant en semaine) expliquant et justifiant le problème rencontré.

En cas de recours à une feuille de match papier, les clubs doivent fournir la liste des via Footclubs Compagnon. A défaut, le club peut présenter la liste de ses licenciés comportant leur photographie éditée depuis Footclubs.

ARTICLE 13 - CARTON VERT

Le dispositif « Carton Vert » sera appliqué pour les rencontres U15 et U17 sous la responsabilité des éducateurs et de l'arbitre.

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par les commissions compétentes.

ANNEXE 1 - COMPETITIONS INTERDISTRICT U17/ U15

U17 : 6 équipes engagées (3 de la Dordogne et 3 du Lot et Garonne)

La compétition Inter district 24/47 se déroule en match aller et retour, sur 10 journées.

En juin la meilleure équipe U17 Interdistrict de la Dordogne montera en U18 R2 Ligue pour la saison 2027/2028.

U15 : 6 équipes engagées (3 de la Dordogne et 3 du Lot et Garonne)

La compétition Inter district 24/47 se déroule en match aller et retour, sur 10 journées.

En juin la meilleure équipe U15 Interdistrict de la Dordogne montera en U16 R2 Ligue pour la saison 2027/2028.

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

Page 6 | 6

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11